

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140220-2014_B143-DE
Date de télétransmission : 26/02/2014
Date de réception préfecture : 26/02/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B143

OBJET : Tourisme - Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Mimet - Prolongement de la salle d'exposition du musée de l'Office de Tourisme

Le 20 février 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Terres Blanches à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 février 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LHEN Héléne, vice-président, Fuveau – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MAUREL CHORDI Suzanne, vice-président, Gréasque – MEI Roger, vice-président, Gardanne – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIN Jacky, vice-président, Rognes – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy – VILLEVIELLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(e)s :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 20 FEVRIER 2014

Rapporteur : Jean-David CIOT

Thématique : Développement Economique et Emploi – Tourisme

**Objet : Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Mimet -
Prolongement de la salle d'exposition du musée de l'Office de Tourisme
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Il s'agit d'une demande de fonds de concours de la commune de Mimet pour un montant de 37 857,50 € soit 50% du budget total Hors taxes, les 50% restants étant à la charge de la commune. Cette demande concerne le prolongement de la salle d'exposition du Musée « rue Mistral ».

Exposé des motifs :

Mimet, plus haute commune des Bouches-du-Rhône est un village touristique du fait de son positionnement géographique et de son environnement préservé.

Dans le haut du village, un local a été aménagé afin de mettre à disposition un Office de Tourisme pour l'accueil d'une population touristique mais également locale et régionale.

Au sein de cet Office de Tourisme, une salle tient lieu de musée dans lequel des expositions sont régulièrement organisées et quelques objets anciens appartenant à la vie de la commune sont exposés.

La volonté de la commune est de mieux promouvoir ce patrimoine public et ainsi d'agrandir le musée à l'aide de l'ancien réservoir situé sous l'ancienne mairie et derrière le musée actuel.

Il s'agit ainsi de faciliter l'entreposage et l'exposition des différents objets recueillis sur la commune, de maintenir en bon état le patrimoine public et de mieux le promouvoir. Cet agrandissement permettra aussi un meilleur accueil des touristes venant sur ce village.

Les travaux prévus concernent principalement :

- la création d'une ouverture dans le mur de pierres entre le Musée et l'escalier
- la reprise des murs en pierre,
- l'ouverture d'un second passage pour accéder à l'ancienne réserve d'eau
- la reprise entière de l'ancien réservoir afin d'en faire une véritable salle d'exposition

Une demande de fonds de concours (délibération de la commune en date du 17 décembre 2013 en annexe 1) est faite auprès de la CPA et s'élève à 50% du budget HT soit 37 857,50 €, les 50 % restants étant à la charge de la commune de Mimet.

Par délibération cadre n°2013_A084 du 6 juin 2013, le Conseil de Communauté a approuvé la création de fonds de concours aux communes spécifiques aux champs économiques artisanat/commerce et tourisme.

Le fonds de concours tourisme intervient notamment pour la réhabilitation et l'aménagement des infrastructures touristiques appartenant aux communes.

Le dossier de la Commune de Mimet répond donc aux critères énoncés dans la délibération cadre.

Aussi, les membres du Bureau ont souhaité inscrire ce rapport en urgence à l'ordre du jour complémentaire du Bureau communautaire du 20 février 2014 afin que la C.P.A. participe à hauteur de 37 857,50€ HT.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-12 ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau ;

VU la délibération n°2013_A084 du Conseil Communautaire du 6 juin 2013 approuvant le dispositif cadre de fonds de concours incitatifs à vocation économique ;

VU la délibération n° 2013/97 de la commune de Mimet du 17 décembre 2013, portant sur la demande d'un fonds de concours à la CPA pour le prolongement de la salle d'exposition du musée de l'Office de Tourisme de Mimet ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'inscription de ce rapport en urgence à l'ordre du jour complémentaire du Bureau communautaire en application de l'article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales ;
- **ATTRIBUER** à la commune de Mimet un fonds de concours d'un montant de 37 857,50 € pour le prolongement de la salle d'exposition du musée de l'Office de Tourisme de Mimet
- **APPROUVER** les termes de la convention ci-annexée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer la convention ci-annexée ainsi que tout document afférent à l'exécution de la présente délibération ;

- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne budgétaire 3T 95-2 041 411 qui présente les disponibilités nécessaires.

**Communauté
du Pays d'Aix**



**Commune de
MIMET**

CONVENTION :

Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix pour le prolongement de la salle d'exposition du musée de l'Office de Tourisme de Mimet

Entre :

La Communauté du Pays d'Aix, représentée par Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Vice-président délégué aux Finances, en vertu d'une décision du Bureau Communautaire du 20 février 2014

D'une part,

Et,

La Commune de Mimet représentée par son Maire Monsieur Georges CRISTIANI, en vertu d'une décision du Conseil Municipal du 17 décembre 2013 (n°2013/97)

D'autre part,

PREAMBULE

Il est d'abord exposé ce qui suit :

➤ Objet du projet :

La Commune de Mimet sollicite un fonds de concours pour le prolongement de la salle d'exposition du musée de l'Office de Tourisme de Mimet. La commune sollicite la communauté dans le cadre du fonds de concours que cette dernière a adopté lors du Conseil de Communauté du 06/06/2013 (n° 2013-A084).

Le montant des travaux s'élève à 75 715 € HT, la commune sollicite la communauté à hauteur de 37 857,50 € représentant 50 % de la part restant à la charge de la commune.

➤ Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement CP 2013	Dépenses	Recettes
Coût du projet HT	75 715 €	
Commune		37 857,50 €
CPA		37 857,50 €
Total		75 715,00 €

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation financière de la Communauté du Pays d'Aix concernant le prolongement de la salle d'exposition du musée de l'Office de Tourisme de Mimet

Article 2 : Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix

La Communauté du Pays d'Aix s'engage à verser à la commune de Mimet, sous forme de fonds de concours, une aide de 37 857.50 € correspondant à 50 % des sommes effectivement payées par la commune qui s'estiment à 75 715 € HT.

En cas de cession de l'investissement aidé, la commune s'engage à restituer à la Communauté du Pays d'Aix le fonds de concours dans la limite du montant initial distribué

Article 3 : Caractère de l'aide

L'aide citée n'est pas actualisable si le montant des travaux est supérieur à celui mentionné à l'article 2.

Si le montant des travaux varie à la baisse, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Si la commune obtient des aides complémentaires, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata de ses dépenses effectivement réalisées.

Pour ce faire, la commune devra fournir un plan de financement actualisé à la Communauté du Pays d'Aix. Ce plan de financement définitif et détaillé devra être certifié par le Maire de la commune et transmis pour paiement du solde.

Article 4 : Communication

La commune bénéficiaire du fonds de concours assurera la publicité de la participation de la Communauté du Pays d'Aix, en mentionnant celle-ci sur un panneau qui demeurera installé sur les lieux et à un endroit visible durant toute la phase « chantier » en cas de travaux, et le cas échéant par tout autre moyen qu'elle jugera appropriée (publications, articles de presse, site Internet....).

Article 5 : Modalités de versement

100 % sur présentation des justificatifs de règlement des sommes dues par la commune en sa qualité d'acquéreur de biens et du plan de financement définitif.

Article 6 : Caducité

Les fonds de concours incitatifs seront considérés caducs, si au bout d'un délai de deux ans à compter de la date de décision d'octroi, aucune demande de versement n'est adressée à la Communauté du Pays d'Aix (en dehors de la demande de versement initiale de 30% après signature de la convention).

La Communauté du Pays d'Aix procèdera alors à l'émission de titres de recettes à l'encontre des communes membres concernées afin de récupérer les montants versés.

Fait à Aix-en-Provence,

*En application de la délibération N° 2014_B
Du 20 février 2014*

Gérard BRAMOULLÉ

Georges CRISTIANI .

**Pour le Président,
Et par délégation le Vice-président
De la Communauté du Pays d'Aix
Délégué aux Finances**

Maire de Mimet



ANNEXE 1



Mimet le, 07 FEV. 2014

Madame le Président
Direction Générale des Services
Guichet Unique – Appui et assistance aux communes
Communauté du Pays d'Aix en Provence
Hôtel de Boades – 8, Place Jeanne d'Arc
13626 AIX EN PROVENCE Cedex 1

Référence : GC/MT/2014.

Objet : Demande de Fonds de concours globalisés à la Communauté du Pays d'Aix
Prolongement de la salle d'exposition du musée de l'Office de Tourisme de Mimet

Madame le Président,

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance, l'attribution d'une subvention par la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix dans le cadre des aides aux Fonds de concours globalisés pour la Commune de Mimet.

Cette subvention nous sera utile dans le financement de travaux de prolongement de la salle d'exposition du musée de l'Office de Tourisme de Mimet, dont le montant s'élève à 75 715 € HT.

Je demeure à votre entière disposition pour vous apporter ainsi qu'à vos services, tous les renseignements que vous jugerez utiles pour compléter le dossier de demande de subvention, (ci-joint).

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir étudier une dérogation exceptionnelle pour un fonds de concours à 50 %, car la Commune supporte seule cet investissement.

Je vous prie d'agréer, Madame le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

et à plus cordiax

Georges CRISTIANI
Maire de Mimet

Mairie de Mimet - Hôtel de Ville - 13105 MIMET - ☎ 04 42 12 62 42 - Fax : 04 42 58 91 05



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Mimet

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 décembre 2013

Conseillers Municipaux : L'an deux mille treize, le 17 décembre à 19h00.
En exercice : 27

Le Conseil Municipal de Mimet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la Salle des Fêtes du Village.

Ayant pris part
à la Délibération : 22

Secrétaire de séance: Madame Véronique LEFEBVRE

Présents : Georges CRISTIANI, Maire, Corinne CENTARO, Lordine BELARBI, Gilles FEDERIGHI, Michel RONOT, Francis MOLINA, Alain SOREL, Bernard MONTAGNA, Adjoint, Franco COPPONI, Claudia ROBRIBUX, Hélène ALI CHERIF, Mireille LAUDIGEOIS, Gilbert MILLE, Jeanne MAURICE, Marc PORTALIER, Evelyne GODDYN-MOUNIER, Véronique LEFEBVRE, Conseillers Municipaux.
Absents ayant donné pouvoir : Réjane SAPEDE à Georges CRISTIANI, Gilles DALMAS à Corinne CENTARO, Bernard DUPLESSY à Mireille LAUDIGEOIS, Daniel CARILLO à Lordine BELARBI, Geneviève DALFIN à Bernard MONTAGNA.
Absents : Michèle BOILLON, Bernard LACROIX, Guy BONNET, Didier VALCHIUSA - Absent
Excusé : Patrick BERNARDO.

N°2013/97 - Demande de Fonds de concours globalisés à la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix - Prolongement de la salle d'exposition du musée de l'Office de Tourisme de Mimet

Mimet est un lieu touristique du fait de son environnement et de sa situation géographique particulièrement attrayante.

Dans le Haut Village, sous l'ancienne Mairie rue Mistral, un local servant d'Office de Tourisme a été construit. Ce local comporte un musée. Cet office accueille et renseigne les touristes.

Dans la salle du musée, des expositions y sont organisées et des œuvres y sont exposées, notamment des objets recueillis sur la commune.

Afin de permettre un accueil plus important et ainsi valoriser le tourisme à Mimet, il est nécessaire d'effectuer des travaux de prolongement de la salle d'exposition du musée.

Le coût total des travaux s'élève à 75 715,00 € HT, soit 83 286,50 € TTC.

Ces travaux peuvent être subventionnés par la Communauté du Pays d'Aix dans le cadre du dispositif des fonds de concours globalisés 2014. Il est demandé à la Communauté du Pays d'Aix d'étudier une dérogation exceptionnelle pour porter le fonds de concours à 50 %, soit 37 857,50 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de solliciter une subvention de 50 % du montant hors taxe du projet décrit ci-dessus, auprès de la Communauté du Pays d'Aix.

Georges Cristiani
Maire de Mimet

Acte authentique en explication
le 31 DEC. 2013
le 31 DEC. 2013

Mairie de Mimet - Hôtel de Ville - 13105 MIMET - ☎ 04 42 12 62 42 - Fax : 04 42 58 91 05

ECHEANCIER DE REALISATION

3^{ème} trimestre Année - 2014

PLAN DE FINANCEMENT

Dépense :

Montant des travaux H.T	75 715,00 €
TVA 10 %	7 571,50 €
Coût total des travaux T.T.C	83 286,50 €

Financement :

Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix dérogation exceptionnelle pour un fonds de concours à 50 % sur le montant H T des travaux	37 857,50 €
Part de la Commune de Mimet H.T	37 857,50 €
Montant de l'opération H.T	75 715,00 €
Montant de l'opération TTC	83 286,50 €

Sté PROVENCE Art Concept



RCS Aix : 527 588 354
Lot des Azalées Avenue les Azalées - BIVER 13120 GARDANNE
Tél. 04.42.51.29.19 Fax 04.42.51.2919
Provenceart-concept@hotmail.fr

Gardanne Le 12/11 /2013

Mairie de Mimet
Hotel de ville
13105 Mimet

A l'attention de
Monsieur paszkowski
Monsieur ALAIN MOULIER

DEVIS:

réf : 096/TR/13

Prolongement de la salle d'exposition de la salle du musée « Rue mistral »

DESIGNATIONS	QTE	PU	Prix total
Ouverture d'un passage dans le mur en pierres entre le musée et l'escalier et constitution d'un linteau en anse à panier.	forfait		7550,00
Reprendre le carrelage en terre cuite.	30 m ²	85,00	2550,00
Décrépir les joints des murs en pierres et refaire au ciment blanc et sable.	forfait		14520,00
Ouverture d'un second passage pour accéder à l'ancienne réserve d'eau du village .refaire un linteau en anse a panier et faire un carrelage en terre cuite.	forfait		11220,00
Conserver la porte d'origine en haut de l'escalier (par contre prévoir une couche d'insecticide de 2 couches de lasure mate).	ens		1700,00
Reprendre la voute, décrépir et refaire les joints.	Forfait		9820,00

Reprendre entièrement l'ancien réservoir pour faire une salle d'exposition (sol, murs)		4850,00
Prévoir une aération de ce local.	Ens	1250,00
Prévoir 4 ou 5 marches en pierres avec rampe pour accéder a l'ancienne réserve d'eau.	forfait	8550,00
<i>Surtout préserver la tine du vin de messe qui était faite pour cela.</i>		
Installation en encastre des points avec spots directionnels et prévoir entre 4 à 5 prises + protection (tout en encasté avec saignée)	forfait	6550,00
Installation de chauffage	forfait	2880,00
Déplacer le tableau électrique existant et modification	forfait	4275,00

TOTAL HT	75715,00 €
TVA 10%	7571,50 €
FTC	83286,50 €

OBJET : Tourisme - Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Mimet - Prolongement de la salle d'exposition du musée de l'Office de Tourisme

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Vote sur l'urgence de l'inscription de ce rapport à l'ordre du jour complémentaire, en application de l'article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Les membres du Bureau communautaire approuvent à l'unanimité l'inscription de cette affaire à l'ordre du jour complémentaire.

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



25 FEV. 2014